



## APPEL À VIGILANCE

### LA PERSONNE ET LE VIVRE-ENSEMBLE EN DANGER

*La montée dans notre société d'attitudes individualistes empreintes de ressentiment et de colère, mettent en danger la possibilité de bâtir ensemble un monde commun. L'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture, inquiète de ces tendances, qui pourraient – l'histoire des 90 dernières années l'a montré - mener au pire, lance un Appel à la Vigilance.*

### Un Constat

Il y a longtemps déjà, la mondialisation, ainsi que les migrations, avaient contribué à faire émerger chez nos concitoyens les plus fragiles un sentiment d'abandon et d'injustice devant les inégalités. Ainsi certaines protestations peuvent être considérées comme légitimes.

Mais depuis quelques années, nous assistons - en France et dans d'autres pays – à la montée de nouveaux courants provoqués par la peur, imprégnés de ressentiment et de colère contre les symboles mêmes de la démocratie. Ces courants ne font plus confiance aux autorités, qu'elles soient politiques, scientifiques, judiciaires ou éducatives, et refusent tout type de représentation. Ils ne croient plus au débat démocratique, n'envisagent pas de dialogue respectueux et semblent imperméables à tout argument susceptible d'interroger leurs certitudes. Ils se nourrissent, sans esprit critique, des mensonges et fausses nouvelles qui circulent sur les réseaux sociaux et participent des poussées complotistes, qu'ils contribuent à alimenter. Ces courants, alimentés par **l'hyper individualisme**, conduisent à des dérives de violence, de haine, d'insultes et constituent une menace grave pour l'État de droit.

Certains événements récents en ont fourni la triste illustration :

- Aux États-Unis, avec les courants conspirationnistes, tels les adeptes de la secte QAnon, encouragés par Trump
- Au Brésil avec Bolsonaro, champion des « fake news »
- En France avec certains débordements inadmissibles des Gilets jaunes et le développement d'initiatives complotistes.

**L'individualisme**, par lequel s'exerce une pensée personnelle, émancipatrice, déjà présent dans le Nouveau Testament, conceptualisé de manière positive au siècle des Lumières, n'a pas historiquement de coloration négative. Mais on assiste aujourd'hui à un dévoiement de cet individualisme : centré sur lui-même, égoïste, libre de tout, empreint d'un relativisme par rapport à la vérité, porté par l'idéologie de la toute puissance. Ainsi naît à bas bruit, une forme de **néo-populisme**, caractérisé par cet hyper-individualisme, menace pour le **vivre ensemble, la solidarité, la fraternité, l'humain avec l'impossibilité de faire société**. Il diffère du populisme politique des partis extrêmes, mais n'est pas sans lien avec lui. Le populisme politique tente de récupérer ces colères et de les radicaliser. Il en résulte de ce fait un risque pour l'État de droit et donc les droits humains.

**Envie d'agir ? Rejoignez-nous !**

[www.acatfrance.fr](http://www.acatfrance.fr)



ACAT-France



@ACAT\_France

L'ACAT est une ONG chrétienne de défense de droits de l'homme. Elle lutte contre la torture, contre la peine de mort et pour la protection des victimes partout dans le monde, sans distinction idéologique ou religieuse.



Certains sociologues, philosophes, psychanalystes ou journalistes analysent la responsabilité des **réseaux sociaux** à cet égard. Certes il ne s'agit pas de méconnaître ce que les réseaux sociaux apportent en communication, mais ils contribuent aussi à enfermer l'individu dans son système de certitudes et permettent par l'anonymat des attaques personnelles. Trop souvent l'espace numérique n'est pas utilisé pour débattre, mais pour s'illustrer et s'affronter. Le séparatisme numérique représente un mal certain en fonctionnant sur un mode de réseaux qui ne rassemblent que des semblables (comme l'épisode dramatique de la Tour de Babel). Chacun y cherche à rencontrer un lointain semblable, plutôt qu'un prochain différent.

## Pourquoi l'ACAT est-elle concernée ?

Tout d'abord elle constate que ce néo-populisme, qui se manifeste par des poussées de haine et de violence à l'égard des autorités ou de l'autre différent, conduit à des atteintes aux droits humains, pouvant prendre la forme de harcèlement, de traitements cruels, inhumains ou dégradants et même de tortures. Un monde Tortionnaire, dernière édition de l'ouvrage de l'ACAT, en apporte clairement l'illustration, notamment par ce qui se passe dans les prisons. Les 13 exécutions décidées par Trump entre juillet 2020 et janvier 2021 en sont aussi un triste exemple.

Ainsi l'ACAT est concernée à plusieurs titres :

- Elle combat la peine de mort et les traitements cruels, inhumains, ou dégradants, qui déshumanisent l'être humain.
- Son action vise à révéler la **vérité** que d'autres cherchent à cacher : il s'agit bien de démasquer le mensonge.
- Sur un plan plus politique, elle est persuadée que cet hyper individualisme est une menace pour « le vivre ensemble » dans notre pays et la démocratie.

## Le combat de l'ACAT se fonde sur la Parole de Dieu

Nous croyons que Dieu est un Dieu vigilant (*Jr. 1,12*) et qu'Il nous établit comme guetteurs (*Ez. 33,7*). Jésus nous appelle à Le suivre (*Luc 9,23*) en plaçant le commandement d'amour au-dessus de tout autre (*Mat.22,39 et 25,40*)

C'est ce commandement qui doit inspirer notre rôle de citoyen dans la cité : l'appel à la fraternité, le souci de construire avec les autres un monde où chacun ait sa place et parallèlement de renoncer à toute forme d'hyper individualisme destructeur qui risquerait de porter atteinte à l'État de droit.

## L'ACAT lance un appel

L'ACAT pense opportun de lancer un appel à la vigilance à destination de tous les chrétiens de France et de leurs ministres : un appel visant à mettre en garde et à alerter sur les formes de néo-populisme évoquées plus haut, qui peuvent mettre en péril nos convictions, notre mode de vivre ensemble dans la fraternité. Cette vigilance, nécessaire au nom de notre foi sur ce qui se passe dans le monde, touche aussi la vie interne de nos Églises, et nous avons à nous interroger dans ce domaine. Il ne s'agit pas d'un Manifeste, ni d'une Déclaration moralisatrice portant jugement ou mettant en cause tel ou telle, mais d'un **Appel qui se veut prophétique**, c'est-à-dire une parole qui interpelle chacun d'entre nous.



## APPEL À VIGILANCE

LA PERSONNE ET LE VIVRE-ENSEMBLE EN DANGER

### PISTES DE RÉFLEXION FONDÉES SUR LES AXES PRIORITAIRES DU COMBAT DE L'ACAT-FRANCE POUR VIVRE ENSEMBLE : LA FRATERNITÉ

#### La fraternité, un pilier fondamental du combat de l'ACAT-France

#### LA FRATERNITÉ DANS LA DEVISE FRANÇAISE

Le nom « **fraternité** » tire son origine du latin « *frater* » (du lat. *fraternitatem*, de *fraternus*, fraternel, dérivé de *frater*, frère. ... Par extension, la notion de **fraternité** désigne un lien entre les membres d'une même famille puis d'un ensemble d'humains.

Aux termes de l'article 2 de la Constitution « **Liberté, égalité, fraternité** » est la devise de la République française. Il en ressort que la fraternité est un principe à valeur constitutionnelle. La Constitution se réfère également, dans son préambule et dans son article 72-3, à l'« *idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité* ». Choisie en 1848 sous la IIe République, elle s'inspire des principes de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789. Cette devise, qui orne les bâtiments publics, rappelle à tout individu, tout citoyen, qu'il doit s'y référer dans tous les lieux publics et dans ses relations **avec tous ceux qui vivent dans la cité.**

Ainsi, par exemple, il découle du principe de fraternité que la liberté d'aider autrui, dans un but humanitaire, sans considération de la régularité de son séjour sur le territoire national ne peut donner lieu à des poursuites pénales. (Voir *Décision du Conseil constitutionnel n° 2018-717/718 QPC du 6 juillet 2018 - M. Cédric H. et autres [Délict d'aide à l'entrée, à la circulation ou au séjour irréguliers d'un étranger]* JORF n°0155 du 7 juillet 2018, texte n° 107 ; rendu public le 6 juillet 2018, et la plaidoirie de M° Henri Leclerc sur la fraternité). [Voir en ce sens l'Appel du mois de septembre 2020 en soutien à Cédric Hérou.](#) En effet, toute aide à un étranger en cas d'aide au séjour irrégulier pour tout acte purement humanitaire n'ayant donné lieu à aucune contrepartie directe ou indirecte, « *et consistant à fournir des conseils juridiques ou des prestations de restauration, d'hébergement ou de soins médicaux destinées à assurer des conditions de vie dignes et décentes à l'étranger, ou bien toute autre aide visant à préserver la dignité ou l'intégrité physique de celui-ci.* » confère une immunité pénale à toute personne physique ou morale ayant apporté une telle aide à un étranger.

L'ACAT-France refuse de fermer les yeux sur la tragédie de ceux qui demandent l'asile pour échapper à l'horreur et dénonce toute atteinte portée à ce devoir de protection et d'accueil de celui qui est en danger.

**VIGILANCE : ouvrez les yeux !**

Pour comprendre l'asile : <http://www.acatfrance.fr/comprendre-droit-asile>



## LA FRATERNITÉ DANS LA BIBLE

« **Frères** », c'est le vocable par lequel Paul, dans ses lettres ou épîtres dans la Bible, s'adresse le plus souvent à ses contemporains.

**En Matthieu (22:36-40)**, un scribe demande à Jésus : « *Maître, quel est, dans la Loi, le commandement le plus grand ?* » Jésus lui répondit : « *Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme et de toute ta pensée. C'est là le commandement le plus grand et le plus important. Et il y en a un second qui lui est semblable : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Tout ce qu'enseignent la Loi et les prophètes est contenu dans ces deux commandements.* »

**Jean (13:34-35)** précise par ailleurs ces paroles de Jésus « *Je vous donne un commandement nouveau: Aimez-vous les uns les autres; comme je vous ai aimés, vous aussi, aimez-vous les uns les autres. A ceci tous connaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres.* »

En résumé, le Christ invite ceux à sa suite, **à vivre ensemble, en toute fraternité**. L'amour pour Dieu et l'amour de son prochain : voilà ce qui fait foi de notre vie de chrétienne. L'amour est l'accomplissement de la loi : l'amour comme la charité. L'amour pour le prochain est la preuve de l'amour pour Dieu. Pour Jésus, l'amour de Dieu et l'amour du prochain se confondent. Il va plus loin dans le texte de **Matthieu 25-46**, lui le Fils de l'Homme, l'autre, le prochain, l'individu que nous côtoyons tous les jours sans le voir dans la cité :

31 « Quand le Fils de l'homme viendra dans sa gloire, et tous les anges avec lui, alors il siégera sur son trône de gloire. Toutes les nations seront rassemblées devant lui ; il séparera les hommes les uns des autres, comme le berger sépare les brebis des boucs : il placera les brebis à sa droite, et les boucs à gauche.

Alors le Roi dira à ceux qui seront à sa droite : « **Venez, les bénis de mon Père, recevez en héritage le Royaume préparé pour vous depuis la fondation du monde. Car j'avais faim, et vous m'avez donné à manger ; j'avais soif, et vous m'avez donné à boire ; j'étais un étranger, et vous m'avez accueilli ; j'étais nu, et vous m'avez habillé ; j'étais malade, et vous m'avez visité ; j'étais en prison, et vous êtes venus jusqu'à moi !** »

Alors les justes lui répondront : « **Seigneur, quand est-ce que nous t'avons vu... ? tu avais donc faim, et nous t'avons nourri ? tu avais soif, et nous t'avons donné à boire ? tu étais un étranger, et nous t'avons accueilli ? tu étais nu, et nous t'avons habillé ? tu étais malade ou en prison... Quand sommes-nous venus jusqu'à toi ?** »

Et le Roi leur répondra : « **Amen, je vous le dis : chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait.** »

Alors il dira à ceux qui seront à sa gauche : « **Allez-vous-en loin de moi, vous les maudits, dans le feu éternel préparé pour le diable et ses anges. Car j'avais faim, et vous ne m'avez pas donné à manger ; j'avais soif, et vous ne m'avez pas donné à boire ; j'étais un étranger, et vous ne m'avez pas accueilli ; j'étais nu, et vous ne m'avez pas habillé ; j'étais malade et en prison, et vous ne m'avez pas visité.** »

Alors ils répondront, eux aussi : « **Seigneur, quand t'avons-nous vu avoir faim, avoir soif, être nu, étranger, malade ou en prison, sans nous mettre à ton service ?** » Il leur répondra : « **Amen, je vous le dis : chaque fois que vous ne l'avez pas fait à l'un de ces plus petits, c'est à moi que vous ne l'avez pas fait.** » Et ils s'en iront, ceux-ci au châtement éternel, et les justes, à la vie éternelle. »

C'est l'affirmation de l'identité qui existe entre Jésus-Christ et le prochain. Au cœur de la vie et de la foi chrétienne, tous les commandements, l'amour ou charité que nous a enseigné Notre Seigneur Jésus-Christ, se résume dans des actions portées dans le texte de Matthieu 25. La religion chrétienne n'est pas un ensemble d'idées issues de l'enseignement de Christ, mais une pratique de cet enseignement. C'est certes une relation avec Dieu, mais aussi avec le prochain, dans le respect des commandements de Dieu. La transgression des commandements fait obstacle au « **vivre ensemble** » et plonge l'humain dans la solitude et la peur. Or, la peur suscite une réaction de défense qui engendre souvent la violence. Que devient alors humain ? C'est alors que la question nous est posée : « **Qu'as-tu fait de ton frère ?** » (Gn 4,1-12)

**L'ACAT-France refuse et combat la peine de mort qui est une violation du droit à la vie et une peine cruelle, inhumaine et dégradante. Ce combat est universel. En mémoire de la Passion du Christ qui a enduré l'horreur de la torture et de l'exécution capitale.**

**VIGILANCE : combattez l'insoutenable !**

Pour comprendre le positionnement de l'ACAT-France contre la peine de mort et la torture:  
<https://www.acatfrance.fr/peine-de-mort>

## LA FRATERNITÉ DANS LES DROITS HUMAINS

La devise française s'inspire des principes de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789.

L'article 1<sup>er</sup> de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 énonce : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de **fraternité**. » La fraternité est indiscutablement un principe universel. La fraternité s'oppose à l'individualisme ou encore, l'hyper individualisme qui s'affirme de plus en plus dans notre société.

La Déclaration universelle des droits de l'Homme poursuit : « *Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'Homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme.* »

Alors que la plus haute aspiration de l'humain est de vivre en paix, vivre en paix avec les autres (ce que la déclaration des droits de l'Homme qualifie de **droit inhérent à la nature humaine**), des actes de violences, voire de barbarie, viennent entacher inéluctablement ce **vivre ensemble**.

Considérant que dans cette charte, **les peuples des Nations Unies (dont la France) ont proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'humain, dans la dignité et la valeur de la personne humaine**, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, et qu'ils se sont déclarés résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de **meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande** ; le respect universel et effectif des droits humains et des libertés fondamentales doit être garantis non seulement par la loi de notre Etat, mais surtout ne doit pas être entravé d'actes qui font obstacle à l'idéal commun (universel) à atteindre par tous les peuples et toutes les nations, afin que tous les individus et tous les organes de la société, aient cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés (...), sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

**L'ACAT-France, c'est l'histoire d'un combat passionné pour la dignité de la personne humaine.  
C'est l'histoire d'un refus. Celui de la destruction de l'homme par l'homme.**

**VIGILANCE : Convaincre la société, parler autour de soi, informer, éduquer, sensibiliser votre entourage contribue à faire avancer ce combat et faire changer les mentalités**

**AGISSEZ AVEC L'ACAT-France !**

## Des questions pour approfondir la réflexion

- 1/ Comment définiriez-vous l'hyper-individualisme ?
- 2/ Quelles illustrations concrètes de ce phénomène en Europe, en France, dans votre communauté, dans l'église pouvez-vous donner ?
- 3/ Quelles sont les raisons de cette montée de l'hyper individualisme qui menacent notre démocratie ?
- 4/ Pourquoi les courants dits « populistes » semblent-ils gagner du terrain ?
- 5/ Quelles seraient les raisons du recul des valeurs sociales et du vivre-ensemble ?
- 6/ Comment ce recul peut-il conduire à des atteintes aux droits humains ?
- 7/ Au-delà d'un appel à être vigilant, comment l'Église peut-elle concrètement combattre l'hyper individualisme et promouvoir le vivre-ensemble ?

## Pour alerter, interpeller, sensibiliser aux droits humains, diffusez l'Appel à vigilance !

### Pourquoi ?

Le début de la campagne présidentielle est fort marqué par des relents xénophobes, qui incitent à la haine et fragilisent le *Vivre ensemble* prôné dans la devise française par le mot « *Fraternité* », il serait bon non seulement d'interpeller tout-e citoyen-ne épris-e de paix à la vigilance, mais aussi de sensibiliser davantage à la cohésion sociale. Tel est l'objectif de notre Appel à vigilance.

### Où ?

Dans les milieux confessionnels, mouvements d'église, associations d'obédience chrétienne... mais pas seulement ! Diffusez-le largement au-delà des milieux chrétiens, car son message, qui invite à la fraternité est universel. Les institutionnels, tous les citoyens sont concernés.

### Quand ?

Dans le cadre de la semaine de l'unité des chrétiens et au-delà de cette période, par exemple dans le cadre des campagnes présidentielles auprès de leader chrétiens engagés.  
L'Appel à vigilance pourra être diffusé chaque fois que le vivre-ensemble sera en danger.